



Nº 27

POUR PUBLICATION A MIDI
LE VENDREDI 30 AVRIL 1965.

VIETNAM - REPONSE CANADIENNE A LA LETTRE
DU CO-PRESIDENT BRITANNIQUE DU 2 AVRIL 1965.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
M. Paul Martin, a déposé aujourd'hui à la Chambre des communes
le texte de sa réponse, en date du 27 avril, au message sur
le Vietnam reçu de M. Michael Stewart, secrétaire d'Etat aux
Affaires étrangères au Royaume-Uni, que ce dernier lui avait
adressé en sa qualité de co-président de la Conférence de
Genève de 1954 sur l'Indochine.

-P.J.- On trouvera les textes du message de M. Stewart
et de la réponse de M. Martin en annexes.

MESSAGE ADRESSE PAR M. MICHAEL STEWART,
EN SA QUALITE DE Co-PRESIDENT DE LA CONFERENCE
DE GENEVE, A M. PAUL MARTIN

Le Co-président britannique de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine a pris note avec une grave inquiétude du dangereux état de tension internationale qui se manifeste actuellement à propos du Vietnam. En conséquence, il invite les Gouvernements membres de la Conférence de 1954 et les Gouvernements représentés à la Commission internationale de contrôle à lui fournir un exposé de leurs vues sur la situation au Vietnam et en particulier sur les circonstances dans lesquelles, à leur avis, un règlement pacifique pourrait être atteint.

Le Co-président britannique espère également que la venue prochaine de son représentant spécial, M. Patrick Gordon Walker, dans le Sud-Est asiatique fournira aux Gouvernements des pays qu'il visitera une occasion d'exposer en détail leurs vues sur la question.

Foreign Office

Londres S.W.1

Le 2 avril 1965

M. MICHAEL STEWART

Dans son message du 2 avril, le secrétaire aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, en qualité de co-président de la Conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, a invité le Gouvernement canadien, membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à exposer ses vues sur la situation au Vietnam et sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement canadien juge qu'un règlement pacifique serait possible.

Le Gouvernement canadien se félicite de cette initiative du co-président britannique et de l'occasion qu'elle fournit au Gouvernement canadien d'exposer ses vues sur les problèmes critiques dont il s'agit. Le Gouvernement canadien partage l'attitude de grave préoccupation du co-président britannique devant le dangereux état de tension internationale qui existe actuellement en ce qui concerne le Vietnam, et il est disposé à appuyer toute initiative paraissant devoir contribuer de façon utile à une détente et à la résolution des problèmes qui donnent lieu à cette tension.

Le Gouvernement canadien est d'avis que, si l'Accord de cessez-le-feu de Genève de 1954 avait été observé vigoureusement, la dangereuse situation devant laquelle se trouve aujourd'hui le monde ne serait pas apparue. Il n'en a pas été ainsi, malheureusement, et l'utilité de l'Accord de 1954 comme base de régularisation des événements du Vietnam s'est dégradée lentement par suite des violations commises de tous côtés. Membre de

la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle, le Canada n'a cessé de voir de près les dangers croissants produits par des actes s'écartant des dispositions de l'Accord.

Dans son rapport spécial du 2 juin 1962, la Commission internationale signalait les violations de l'Accord que commettait le Nord-Vietnam en appuyant, organisant et exécutant des actions hostiles contre les forces armées et le régime du Sud-Vietnam et en permettant que soient suscitées, encouragées et appuyées sur son territoire des actions hostiles au Sud-Vietnam et visant au renversement du régime sud-vietnamien. Le même rapport signalait aussi le fait que le Sud-Vietnam avait demandé aux Etats-Unis, et en avait reçu, une aide militaire quantitativement supérieure à ce que permettait l'Accord de Genève, et que les deux pays avaient conclu une alliance militaire de fait, sinon officielle. A cet égard, le Rapport a noté l'explication donnée par le Gouvernement sud-vietnamien, suivant laquelle ces mesures d'assistance militaire avaient été rendues nécessaires par la politique d'agression du Nord-Vietnam, qu'elles étaient exécutées dans l'exercice du droit de légitime défense que possède chaque Etat, et enfin qu'elles pourraient prendre fin aussitôt que les autorités nord-vietnamiennes cesseraient leurs actes d'agression contre le Sud-Vietnam.

En février 1965, la Commission internationale a présenté de nouveau un rapport spécial, auquel la Délégation du Canada a annexé une déclaration de dissidence qu'elle a jugée indispensable pour que le rapport spécial présente un exposé équilibré de la situation au Vietnam. Cette déclaration canadienne, lue dans le contexte d'ensemble du rapport du 13 février, montre que

la situation au Vietnam, comme le font voir les preuves dont dispose la Commission internationale, continue d'être caractérisée, et de plus en plus, par une intervention hostile du Nord dans le Sud-Vietnam, pour répondre à laquelle le Sud-Vietnam et ses alliés se sont jugés contraints de mener une action de représailles.

Ces éléments fondamentaux de la situation doivent entrer en ligne de compte et être soulignés nettement si l'on veut que soit clairement compris et que soit réglé le problème de l'agression indirecte qui, au Sud-Vietnam, prend la forme d'un appui apporté à une "guerre de libération".

Le Gouvernement canadien est d'avis que l'agression, indirecte comme directe, ne saurait être tolérée. Non seulement doit-elle être mise hors la loi par la Communauté internationale, mais il faut lui faire échec et montrer qu'elle n'est pas profitable. D'autre part, le Gouvernement canadien juge que la continuation des hostilités entraîne le risque d'une escalade et d'un engagement plus prononcés.

Aussi le Gouvernement canadien a-t-il plusieurs fois lancé des appels à la modération au milieu de la tension et du danger qui croissent. Il a adressé ces appels à tous les intéressés, et il espère que toutes les autres puissances concernées d'une façon spéciale par la situation et entretenant des relations particulières avec l'une ou l'autre des parties qui prennent part directement au conflit s'efforceront d'user de leur influence dans le même sens.

Le Gouvernement canadien ne croit pas possible une solution exclusivement militaire du problème vietnamien. Les

circonstances actuelles montrent qu'une solution véritablement satisfaisante ne saurait sortir que de négociations conduisant à un règlement équitable, juste et réalisable. Ce règlement ne devra pas sacrifier de principes essentiels, tels que le droit des peuples à choisir la voie de leur développement politique et économique sans intervention de l'extérieur et sans avoir à craindre une agression, direct ou indirecte.

Le problème immédiat qui se pose, de l'avis du Gouvernement canadien est celui d'obtenir que soient entamées des négociations tendant à un règlement pacifique et prochain.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fait connaître à la Chambre des Communes, le 1er avril, la réaction favorable qu'inspiraient au premier abord, au Gouvernement canadien les grandes lignes et les buts généraux de l'appel des dix-sept nations, qui demandait des négociations dans le plus bref délai et sans conditions préalables. A ce propos, le Gouvernement canadien a été heureux de l'offre fait ultérieurement par le Président des Etats-Unis d'entamer sans conditions des pourparlers avec les autres gouvernements intéressés. Ce doit être une cause de profonde inquiétude pour tous que les premières réactions de Hanoï paraissent négatives. Le Gouvernement canadien espère que cette réponse négative n'est que préliminaire, et que la réflexion conduira à une décision plus favorable; à cette fin, le Gouvernement canadien a exprimé l'espoir que toutes les parties intéressées emploieront leurs efforts à obtenir que Hanoï revienne sur ces premières réactions négatives. C'est là une tâche de la plus pressante priorité,

comme le dit la réponse du 14 avril du Gouvernement canadien à -P.J.-l'appel des dix-sept nations, dont on trouvera le texte ci-joint.

Si toutefois, en dépit des appels lancés par les nations éprises de paix et qui émanent de toutes les régions du monde, les autorités de Hanoï refusent d'accepter l'offre des Etats-Unis telle qu'elle s'applique de manière immédiate au Vietnam, la possibilité de déterminer s'il existe un terrain commun d'entente à l'égard du Vietnam pourrait être fournie grâce à des entretiens visant au règlement d'un problème connexe, comme celui du Laos, ou par l'étude en commun de programmes de développement, qui en créant des contacts dans un domaine pourrait rendre possibles des pourparlers aboutissant à un règlement du problème plus aigu du Vietnam.

Qu'ils aient lieu en plus ou au lieu de négociations, ces contacts exploratoires et réciproques pourraient s'effectuer par l'une des voies bilatérales existantes, ou par toutes ces voies, à condition que les deux parties veulent bien se servir de celles-ci. Bien que ni le Nord-Vietnam ni la Chine communiste ne soient membres des Nations Unies, il n'est pas inconcevable que la secrétaire général de cette organisation, en raison de sa position et de son prestige personnel, puisse jouer un rôle utile à cet égard.

Il est évident que toute démarche dans ce sens a pour élément essentiel un désir de négocier de la part des gouvernements directement impliqués dans la querelle, quel que soit le point de départ de ces négociations ou la manière dont elles commencent. Mais il est également évident que derrière le problème du Vietnam se trouve une question qui n'est pas sans rapport étroit avec la

crise, à savoir toute la question des relations entre la Chine et le reste de la communauté mondiale. Le désir de négocier pourrait être stimulé par l'adoption d'une ligne de conduite favorisant l'acceptation réciproque et de meilleurs contacts entre la Chine et le reste du monde, de même qu'il pourrait encourager les premiers pas dans cette voie. Une amélioration de la situation à cet égard peut se révéler indispensable si l'on veut susciter un règlement à long terme du genre souhaité. Vice versa, s'il n'est pas possible de travailler avec succès dans ce domaine dans le proche avenir, la réalisation d'un règlement au Vietnam pourrait ouvrir la voie vers une solution éventuelle de ce problème plus vaste.

On a déjà affirmé qu'il est nécessaire de comprendre les faits avant d'espérer trouver une solution. Dans le Sud-Vietnam, les pressions et l'ingérence venant de l'extérieur ont pris des deux côtés une forme militaire; elles doivent être subjuguées et progressivement éliminées de manière équilibrée si l'on veut faire revenir au Vietnam une paix et une stabilité véritables. La mise en marche de ce processus doit constituer une tâche de haute priorité lors des discussions qui seraient tenues pour un règlement de ces questions.

Pour assurer l'application et l'observance fidèle des mesures et des obligations qui auront fait l'objet d'un accord au moment des négociations, il conviendra probablement d'établir un mécanisme de contrôle international qui non seulement permettrait de maintenir une confiance mutuelle entre les parties dans l'exécution de leurs obligations, mais constituerait également un témoignage efficace de l'intérêt qu'a la

collectivité mondiale à garantir la stabilité de tout règlement auquel elles participeraient en un sens de manière directe. Une organisation internationale de contrôle efficace, quels que soient sa composition et son parrainage, devra jouir d'un appui suffisant pour pouvoir agir de façon à ce que l'ingérence militaire soit véritablement éliminée et non provisoirement camouflée, et que l'expression d'un choix politique ne soit pas soumise à la coercition.

La perspective offerte par une période de calme dans laquelle les peuples intéressés seraient assurés de ne pas voir les efforts qu'ils déploient pour la solution de leurs problèmes sapés à la base par une intervention coercitive et une subversion politique présenterait certes de l'attrait pour tous les membres de la collectivité internationale. Le Gouvernement canadien, comme le Gouvernement américain, est d'avis que la mise en valeur du bassin du Mékong et des régions attenantes offre des possibilités qui seraient d'un immense profit pour les peuples de la région. Un programme d'ensemble pour l'exploitation et l'utilisation de ces richesses dont résulterait un mode de vie plus prospère pour les habitants de cette partie du monde pourrait être élaboré facilement et susciterait sans aucun doute une réaction généreuse de la part de tous les pays qui seraient en mesure d'y participer. Le Président des Etats-Unis a déjà indiqué l'ampleur de la contribution que son pays est prêt à fournir. Le Gouvernement canadien a également exprimé son intention de participer à cette initiative de manière appropriée. Des progrès marqués, bien que limités, ont déjà été accomplis

dans cette direction, mais vu l'intérêt que cette proposition de grande portée a déjà fait naître, il devrait être possible d'élargir le cadre des arrangements actuels, en augmentant le nombre des participants et des bénéficiaires, comme celui des projets entrepris.

Les avantages qui découleraient de la mise en oeuvre d'un programme de développement régional comme celui-là ne sont pas les seuls à présenter un caractère séduisant; il y a également les bienfaits qu'apporterait le développement graduel économiques et autres entre les pays de la région, échanges des échanges/qui pourraient avoir lieu grâce à des ententes bilatérales ou dans le cadre d'un programme de développement encore plus vaste.

On imagine difficilement, toutefois, comment ces possibilités pourraient trouver une réalisation adéquate tant que les hostilités continuent dans la région.

Une cessation des hostilités semble donc être la condition fondamentale de tout progrès vers un règlement politique négocié et durable, ou vers la mise en oeuvre d'un plan de développement; loin de s'exclure, ces deux solutions - si elles pouvaient être amorcées - se compléteraient et se renforceraient mutuellement, et les progrès dans une sphère pourraient très aisément stimuler ou faciliter les progrès dans l'autre. Elles sont toutes les deux des aspects des mêmes réalités géographiques et politiques, et de l'avis du Gouvernement canadien elles méritent la considération la plus sérieuse de la part de tous les gouvernements qui ne souhaitent rien d'autre pour cette région troublée que de voir ses populations jouir d'une paix

durable dans le cadre d'institutions qu'elles auront
elles-mêmes choisies comme étant le mieux aptes à
leur assurer un avenir meilleur et plus prospère.

REPOSE DU 14 AVRIL DU GOUVERNEMENT CANADIEN
A L'APPEL DES DIX-SEPT NATIONS

Le Gouvernement canadien a examiné attentivement l'appel des 17 Etats, qui lui a été présenté officiellement le 1er avril.

Le Gouvernement canadien est heureux de l'esprit dans lequel cet appel a été lancé, et il félicite les Etats qui en sont les auteurs d'avoir pris une telle initiative, qui témoigne de l'angoisse éprouvée par tous les Etats responsables devant l'aggravation de la crise du Vietnam, ainsi que de leur désir d'une résolution pacifique du conflit.

Dans une déclaration qu'il a faite le 1er avril à la Chambre des communes, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a dit qu'il y avait dans cet appel beaucoup de choses sur lesquelles le Gouvernement canadien se trouvait d'accord. Le Canada, en particulier, partage avec les puissances de l'appel la conviction que c'est seulement par des négociations tendant à une solution pacifique que le conflit pourra prendre fin au Vietnam. Et nous appuyons la demande que font les dix-sept Etats de négociations qui s'ouvriraient le plus tôt possible et sans que, ni d'une part ni de l'autre, il ne soit imposé de conditions préalables.

Le point de vue du Gouvernement canadien sur la situation au Vietnam se fonde, naturellement, sur la participation du Canada à la Commission internationale de surveillance et de contrôle, qui lui permet de connaître de près les divers facteurs concourant à cette situation d'instabilité. Les conclusions auxquelles le Canada en est venu, à partir de cette participation directe, ont été communiquées tout récemment à la communauté internationale

dans les rapports spéciaux des 2 juin 1962 et 13 février 1965 de la Commission ainsi que dans diverses déclarations faites au nom du Gouvernement canadien par le premier ministre et par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Même si l'appel reconnaît qu'il peut y avoir différentes façons d'apprécier les éléments de la situation au Vietnam, il ne peut y avoir aucun doute quant à l'importance que le Canada attache à un effort renouvelé en vue de résoudre les problèmes manifestés par la situation vietnamienne, et cela par des négociations entamées avec la volonté sincère d'en arriver à un règlement durable, juste et acceptable de part et d'autre.

Le Gouvernement canadien a pris note de l'intention qu'a exprimé le Président des Etats-Unis le 7 avril d'entreprendre des discussions sans conditions en vue de la recherche d'une solution pacifique. Cette offre revêt une haute importance, et causera certainement autant de satisfaction aux Etats qui ont lancé l'appel qu'elle en a donné au Gouvernement canadien. Cette offre, et les propositions concernant un vaste plan de développement économique pour la région du Sud-Est asiatique fournissent des raisons d'espérer que des progrès seront accomplis vers la solution des divers problèmes dans un cadre pacifique et constructif.

Discussions ou négociations exigent cependant que les deux parties soient disposées à participer. Le Gouvernement canadien espère sincèrement que tous les autres gouvernements intéressés répondront à l'appel de manière affirmative témoignant ainsi de leur désir de paix, et qu'ils n'hésiteront pas à accepter

l'offre de discussions sans conditions qui a été faite par le Président des Etats-Unis. Le Gouvernement canadien espère en outre que les pays qui ont lancé l'appel ne seront pas découragés par les premières réactions peu favorables qui peuvent se manifester de certains côtés et qu'ils poursuivront leurs efforts afin de convaincre les parties intéressées de la nécessité de donner un commencement aux entretiens sans conditions préalables. Un effort de ce genre recevra un appui total de la part du Gouvernement canadien.